



Normes techniques 2021-2022 Autopublicité HD

Direction des opérations techniques
normestechniques@telequebec.tv

Table des matières

1.	SUPPORT FICHIER	3
1.1	FICHIER	3
1.2	FORMAT.....	3
1.3	NOMENCLATURES	3
1.4	LIVRAISON	4
2.	VIDÉO.....	4
2.1	PARAMÈTRES DU SIGNAL	4
2.2	NIVEAU VIDÉO	4
3.	AUDIO	5
3.1	MIXAGE AUDIO.....	5
3.1.1	SON MIXÉ.....	5
3.1.2	SON NON MIXÉ	5
3.2	NIVEAU DE RÉFÉRENCE	5
3.3	NIVEAU ET MÉTADONNÉES AUDIO	5
4.	CODE TEMPOREL	6
5.	SOUS-TITRAGE CODÉ (STC).....	6
6.	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DES AUTOPUBLICITÉS.....	6
6.1	BANDE-ANNONCE (BA).....	6
6.2	PROMO ou PRÉ-CAMPAGNE 15 sec (9,5 secondes de dialogue)	6
6.3	PROMO ou PRÉ-CAMPAGNE 30 sec (24,5 secondes de dialogue)	7
6.4	PLANS LARGES	8
7.	DROIT DE REFUS	9

1. SUPPORT FICHIER

1.1 FICHIER

Ces normes s'appliquent à toutes les formes d'autopublicité :

- Promo (15 ou 30 secondes)
- Pré-campagne (15 ou 30 secondes)
- Bande-annonce
- Plans larges (vidéo seulement)

Chaque fichier doit être conforme aux spécifications ci-dessous :

- Une promo par fichier;
- Aucune amorce;
- Tout programme doit être livré en **29,97 images/seconde mode entrelacé**;
- Code temporel de type compensé « drop frame », avec la première image qui débute à 10:00:00;00;
- **Toutes les promos, bandes-annonces et pré-campagnes doivent être sous-titrées codées pour malentendants** (voir point 5).

Les fichiers doivent être passés à la colorimétrie.

Les promos et la pré-campagne doivent avoir un **MIXAGE AUDIO FINAL** prêt pour la diffusion selon les critères mentionnés au point 3.

Pour la bande-annonce, il faut livrer deux versions : une **MIXÉE** et une **NON MIXÉE** (voir point 3).

1.2 FORMAT

La livraison des fichiers peut se faire dans les formats suivants :

- XDCAM HD422 50 Mbps encapsulé MXF OP1a ou QuickTime;
- DNxHD 145 ou 220 Mbps encapsulé MXF OP1a ou QuickTime;
- ProRes 422 (Standard ou HQ) encapsulé QuickTime.

Audio en format PCM, 24bits, 48 kHz, 8 canaux.

1.3 NOMENCLATURES

Le nom des fichiers doit clairement identifier le programme. Le nom doit minimalement contenir les informations suivantes :

- 1- Titre du programme;
- 2- Numéro de la série (si applicable);
- 3- Numéro d'épisode (si applicable);
- 4- Le service (voir ci-dessous);

Ex : Programme_S01_E08_XX.mxf

- Les éléments dans le nom doivent être séparés par un trait de soulignement « _ ».
- Le nom du fichier ne doit pas contenir d'accent, de caractères spéciaux ou d'espace.

Dans le but d'acheminer les fichiers au bon destinataire, le fichier de PROMO devra se terminer par la nomenclature suivante :

- Promo 15 secondes : _Promo15s
- Promo 30 secondes : _Promo30s
- Bande-annonce : _Promo_BA
- Pré-campagne : _Promo_PC
- Réseaux sociaux : _Promo_RS

1.4 LIVRAISON

Lors de la livraison des fichiers sur notre serveur, les fichiers destinés au « PROMO » devront être placés dans un dossier nommé PROMO et les fichiers devront être identifiés selon les informations mentionnées au point 1.3.

Pour avoir accès à notre serveur FTP pour la livraison de vos fichiers, veuillez communiquer avec normestechiques@telequebec.tv

2. VIDÉO

2.1 PARAMÈTRES DU SIGNAL

- Le format d'image est de 1920 X 1080;
- La structure d'échantillonnage doit être de type 4:2:2;
- La fréquence doit être de **29,97 images/seconde en mode entrelacé**;
- Trame supérieure dominante (Upper field first);
- La production doit s'effectuer avec une caméra numérique haute définition.

2.2 NIVEAU VIDÉO

Les niveaux vidéo doivent respecter les valeurs suivantes :

- Blanc maximum : 700 mV;
- Noir minimum : 0 mV;
- Chrominance Cb Cr : ± 350 mV.

3. AUDIO

3.1 MIXAGE AUDIO

3.1.1 SON MIXÉ

La bande sonore mixée doit être en 5.1 multicanaux distincts (canaux 1 à 6).
Une version Dolby Surround ou stéréo devra être présente sur les pistes 7 et 8 (downmix du 5.1).

L'allocation des pistes audio devra être la suivante :

Piste 1 : canal gauche (ou à défaut stéréo Lt/Lo)	— Musique stéréo, ambiance, SFX
Piste 2 : canal droit (ou à défaut stéréo Rt/Ro)	— Dialogue et voix
Piste 3 : canal centre	
Piste 4 : canal effets à basses fréquences	
Piste 5 : canal arrière gauche	— Effets sonores stéréo, ambiance, musique
Piste 6 : canal arrière droit	
Piste 7 : canal stéréo Lt/Lo	— Downmix stéréo du 5.1
Piste 8 : canal stéréo Rt/Ro	

Il ne doit pas y avoir de dialogue ou de VO sur les pistes 1-2 et 5-6.

Il est important de noter que dans tous les cas, les **pistes 1 et 7** représentent le canal de **gauche** et les **pistes 2 et 8** représentent le canal de **droite**.

3.1.2 SON NON MIXÉ

Pour la version non mixée de la bande-annonce, de préférence, veuillez nous envoyer les stems ou un fichier .MXF ou .MOV contenant la vidéo et 8 pistes audio (le mixte stéréo, la voix, la musique stéréo et les effets). En dernier recours, veuillez nous envoyer un AAF Embed (audio only) en plus du fichier vidéo.

3.2 NIVEAU DE RÉFÉRENCE

Notre niveau de référence est de **-20 dBFS** qui correspond à une référence de **+ 4dBU**.

3.3 NIVEAU ET MÉTADONNÉES AUDIO

Tous les documents devront avoir un niveau de sonie à **-24 LKFS +/-2 Lu** appliquée sur le programme complet (mesurée en utilisant l'algorithme ITU-R BS.1770-3).

Aucune crête ne doit excéder -3 dB « True Peak ».

L'intelligibilité des dialogues doit être maintenue tout au long du programme.

La globalité du programme audio doit fournir une plage dynamique acceptable. Un taux élevé de compression réduisant la qualité sonore, ainsi qu'un programme ayant un écart dynamique pouvant nuire au confort d'écoute ne sera pas accepté.

* Les pistes 7 et 8, ainsi que les pistes de la vidéodescription 11 et 12 doivent correspondre aux mêmes normes mentionnées ci-dessus.

4. CODE TEMPOREL

Le code temporel doit être de type compensé « drop frame ».

Le code temporel de la première image du programme doit correspondre à 10:00:00;00.

5. SOUS-TITRAGE CODÉ (STC)

Toutes les promos, bandes-annonces et pré-campagnes doivent être sous-titrées codées pour malentendants.

Le code de sous-titrage doit être **inséré** dans le signal vidéo numérique sous forme de paquets de données selon la norme SMPTE 334M. Le sous-titrage doit être de type EIA 608 encapsulé en données EIA 708, conformément à la norme EIA 708.

Le sous-titrage doit être dans le **bas** de l'écran.

6. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DES AUTOPUBLICITÉS

Toutes les promos, bandes-annonces et pré-campagnes doivent être sous-titrées codées pour malentendants.

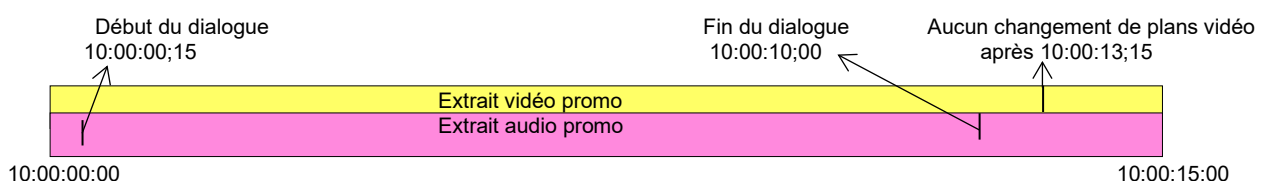
6.1 BANDE-ANNONCE (BA)

- Fichiers d'une durée de 60 à 90 secondes.
- 1 version MIXÉE
- 1 version NON MIXÉE

6.2 PROMO ou PRÉ-CAMPAGNE 15 sec (9,5 secondes de dialogue)

Fournir les fichiers sans habillage et sans rendez-vous. L'ajout de l'habillage et de la VO sera fait à Télé-Québec.

- Le fichier doit avoir un mixage audio final.
- Fichier d'une durée de 15 secondes.
- En intro, **attendre 15 frames avant de commencer le dialogue.**
- La musique et l'ambiance commencent dès le début et doivent rester jusqu'à la fin de la promo.
- Les 5 dernières secondes de la promo sont sans dialogue (à partir de 10:00:10;00).
- Aucun changement de plans dans la dernière seconde et demie (à partir de 10:00:13;15). **Le dernier plan doit être de 1.5 sec.**
- Il ne doit jamais y avoir de fondu au début et à la fin.
- **Aucun effet vidéo dans les 6 dernières secondes.**



6.3 PROMO ou PRÉ-CAMPAGNE 30 sec (24.5 secondes de dialogue)

Fournir les fichiers sans habillage et sans rendez-vous. L'ajout de l'habillage et de VO sera fait à Télé-Québec.

- Le fichier doit avoir un mixage audio final.
- Fichier d'une durée de 30 secondes.
- En intro, **attendre 15 frames avant de commencer le dialogue.**
- La musique et l'ambiance commencent dès le début et doivent rester jusqu'à la fin de la promo.
- Les 5 dernières secondes de la promo sont sans dialogue (à partir de 10:00:25;00).
- Aucun changement de plans dans les 2 dernières secondes (à partir de 10:00:28;00).

Le dernier plan doit être de 2 sec.

- Il ne doit jamais y avoir de fondu au début et à la fin.
- **Aucun effet vidéo dans les 6 dernières secondes.**



Voici un exemple de l'emplacement du rendez-vous sur les promos ou pré-campagnes de 15 et 30 secondes :



6.4 PLANS LARGES

À la première livraison de vos fichiers, vous devez nous fournir 5 plans larges avec un léger mouvement (vidéo seulement) de 8 secondes. Ces images serviront comme arrière-plan pour les différentes versions de notre habillage.

Voir exemple ci-dessous :

On peut voir en premier plan l'information principale (votre promo) et en arrière-plan une vidéo plan large. C'est pour couvrir cet arrière-plan que vous devez nous fournir 5 plans larges. Nous alternerons les fonds au courant de la saison.

Exemple 1 :



Exemple 2 :



Exemple 3 :



Exemple 4 :



7. DROIT DE REFUS

Toute dérogation à un des critères énumérés ci-dessus aura fait l'objet d'une entente préalable avec Télé-Québec.

Télé-Québec se réserve le droit de refuser tout programme ne correspondant pas aux normes techniques décrites dans ce document.

Consultez notre site Internet à l'adresse www.telequebec.tv afin de vous assurer d'avoir en main la version à jour de ce document.